

Prise en charge transport en formation

Par vimeney olivier, le 02/08/2017 à 13:46

Bonjour,

J'habite en région Aquitaine et je dois me rendre en formation sur PARIS.

Mon employeur me propose le trajet en train mais ne prends pas en charge les frais de transport entre la gare de mon domicile distant de 60 Kilomètres.

Les frais entre mon domicile et la gare sont-il pris en charge?

Le parking à la gare est-il pris lui aussi en charge?

Cordialement,

Par P.M., le 02/08/2017 à 15:00

Bonjour,

Si ce trajet implique pour vous des frais supplémentaires obligatoires, ils devraient être pris en charge sinon, il faudrait que l'employeur justifie son refus...